



+
Déclaration à transmettre avant le **30 avril 2019** à l'une des adresses ci-contre

Il est possible de souscrire votre déclaration nominative des honoraires en ligne, en vous connectant sur www.impots.nc.

La déclaration en ligne est **obligatoire** pour les sociétés soumises à l'IS dont le chiffre d'affaires est supérieur à 10 millions de F CFP au titre de leur dernier exercice clos, ramené s'il y a lieu à douze mois.

La déclaration en ligne vous offre l'avantage suivant :

- une date limite de dépôt décalée au **30 juin 2019**

Pour plus d'informations sur ce service, rendez-vous sur www.impots.nc

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

13 rue de la Somme
BP D2 - 98848 NOUMEA
CEDEX Tél. 25 75 81 / 25 75 82
25 75 83 / 25 75 84

ou

ANTENNE DE KONE

636, route de la Néa
BP 671 - 98860 KONE
Tél. 47 37 37

IDENTIFICATION

Nom/Prénom(s) ou raison sociale de la partie versante

+
RID à 7 chiffres

N° RID	NOM, (NOM MARITAL), PRÉNOM OU RAISON SOCIALE, ADRESSE DU BÉNÉFICIAIRE ⁽¹⁾	PROFESSION	SOMMES VERSÉES	
			NATURE ⁽²⁾	MONTANT

Certifié exact à le

Signature :

(1) = Liste à fournir par ordre alphabétique

(2) = Préciser Honoraires, Commissions, Courtages, vacations, ristourne, autre.